

**Projet éolien de Kahnawake Sustainable Energies  
À St-Cyprien-de-Napierville**

Mémoire de : Nicole Van Hyfte  
Dans le cadre des Audiences du Bureau d'Audience  
Publiques sur l'Environnement (BAPE)  
8 juin 2015

Je me nomme Nicole Van Hyfte et j'habite à St-Bernard-de-Lacolle depuis maintenant 5 ans, à environ un kilomètre et demie de la présumée éolienne numéro 2. Je trouve le projet du parc éolien de St-Cyprien-de-Napierville scandaleux, et j'écris ce mémoire en sachant que c'est probablement mon dernier recours contre ce projet. En espérant de tout cœur que ça fera une différence.

J'ai, avec ma maison, une petite terre de presque 3 hectares. Ayant une formation en gestion et exploitation agricole de l'Université McGill (Farm Management Technology) et un solide bagage agricole malgré mon âge (j'ai 30 ans), je rêve un jour d'y gagner ma vie. Pour l'instant, j'y produis des légumes en jardin et en serre que je vends au bord de la route. Mon entreprise n'est pas encore enregistrée parce que mes revenus sont encore trop bas pour devoir l'être (\$5000 de revenus nécessaires pour s'enregistrer à l'UPA). Je pars mon entreprise tranquillement, puisqu'en achetant la propriété, nous avons dû la nettoyer et l'assécher alors qu'elle comportait plusieurs petits marais, et nous avons aussi fondé notre famille pendant ce temps. Je trouve triste de perdre une partie de ma liberté avec le parc éolien; plusieurs types d'entreprise pouvant regrouper plus de 20 personnes sont interdites à moins de 2 km d'une éolienne. J'ai acheté la propriété entre autre pour son zonage et les grandes possibilités qu'elle m'offrirait. La question a d'ailleurs été posée à la municipalité par le biais de la Commission d'Enquête, et aucune dérogation ne sera possible en ce sens

(DQ13) si le projet voit le jour. Je trouve triste de devoir m'accommoder à ces géants dont je ne veux pas.

Une éventualité, si je n'arrive pas à faire quelque chose de rentable avec ma petite terre, sera de vendre ma propriété. Après toute l'énergie que mon mari et moi y avons mise, je ne continuerai pas à entretenir tout ça si ça ne devient pas mon gagne-pain. Or, qui voudra acheter une terre à restriction, à proximité d'une éolienne bruyante? Une étude Ontarienne, a dit un des représentants pendant l'audience publique, a démontré que les propriétés à proximité d'éoliennes pouvaient perdre entre 30% et 50% de leur valeur. Pour plusieurs citoyens de la région, leur maison est leur seul placement de retraite. Ce projet pourrait courir à la perte de beaucoup.

Une autre inquiétude à propos de ce parc éolien est basée sur les interférences possibles avec les ondes télévisuelles, radiophoniques, et GPS qui pourraient être occasionnés par les éoliennes. Dans notre cas précis, les ondes Internet seraient à prendre en considération aussi. Les ondes satellites ont été mentionnées pendant l'audience publique, mais Internet dans la région est fourni par Targo Télécommunication, qui fonctionne avec un système d'antennes installées sur les silos-tours des producteurs laitiers et de récepteurs sur les maisons. Ce sont des micro-ondes, et donc le champ magnétiques risque fortement, je crois, d'interférer de façon importante avec ces dernières. Pour la télévision, une réponse floue a été donnée en audience comme quoi le signal numérique est plus fort que l'analogique, et donc qu'il serait peu probable qu'il y ait interférence. Personne n'a parlé de la radio. Il a été ajouté que si un problème se présentait, il y aura possibilité de porter plainte. On nous a présenté un beau schéma de la prise en main des plaintes, mais combien de temps une telle procédure pourrait-elle prendre? Si un problème est occasionné, je crois qu'il est fortement possible que je reste avec mon problème plusieurs mois, voire plusieurs années, j'en ai bien peur. Pour les ondes GPS, on nous a répondu que les interférences étaient peu probables.

Un autre point très important est l'atteinte aux nappes phréatiques pendant la construction du parc. Il n'y a aucun réseau d'aqueduc à St-Bernard-de-Lacolle, et il n'y en aura sans doute jamais, puisque les maisons y sont trop éloignées, et que la municipalité est trop grande en superficie pour le nombre d'habitants qui y vivent. Les gens habitant sur la Grande Ligne du Rang Double, à St-Cyprien, ont tous des puits artésiens aussi. Même si le promoteur a dit qu'il ne croirait pas toucher de nappe phréatique pendant la construction, le danger est là. Et si le puit s'assèche, quel recours aura-t-on? Le service de plainte? Combien de jours, de semaines, de mois voire même d'années cela prendra-t-il pour traiter la demande? Ce projet pourra facilement devenir un vrai cauchemar. Qui peut vivre sans eau courante, de nos jours? Dans mon cas personnel, avec mes systèmes d'irrigation qui demandent énormément d'eau dans mes jardins et ma serre, les pertes seraient énormes. Risque-t-on de devoir installer un aqueduc rural comme à Ste-Martine par manque d'eau potable dans nos sols? Je doute fortement que ces deux municipalités puissent en défrayer les coûts.

Il ne reste que 2% de terres arables au Québec. 2% de terre pour nourrir une nation, un peuple. 2% de la surface pour nourrir environ 8,000,000 de personnes. Déjà que l'étalement urbain occupe des surfaces arables impressionnantes, pouvons-nous laisser intact le petit peu qu'il reste? Le Québec a une force dans son agriculture. Au niveau laitier, le Québec est un pionnier de la génétique, entre autres. Au niveau céréalier, le Québec est très efficace malgré le climat contraignant que nous connaissons. Soyons fiers de notre fleuron plutôt que d'essayer de le tuer ou de l'amoindrir encore.

Le promoteur a mis de l'avant sa théorie d'assister au développement économique de la région en y implantant ses éoliennes. Or, avec le bruit occasionné, la perte des ondes possibles, l'impossibilité d'utiliser des drones (les services de livraisons vont de plus en plus vers ce moyen), la perte de liberté des entreprises environnantes et j'en passe, je crois que l'énergie éolienne contribuera plus à la désertion de nos campagne qu'au développement de celle-ci. Même si plusieurs emplois seront créés pour la construction du parc, la vie utile du projet ne créera qu'entre deux et quatre emplois permanents. Ce n'est

pas ce que j'appelle « contribuer au développement économique d'une région ». Surtout que le projet empêchera la formation d'entreprises tout autour. Il est vrai que le promoteur a dit qu'il remettrait une contribution volontaire de \$100,000 à la municipalité de St-Cyprien, mais qu'en est-il des municipalités environnantes qui subiront les désagréments de ces éoliennes? Et le promoteur n'a pas non plus parlé du nombre d'années où il versera cette contribution volontaire. Personnellement, je doute que cette durée soit bien longue...

De par ma formation, je peux vous confirmer que le projet exposé va réduire la superficie cultivable plus qu'il n'en a été affirmé par le promoteur. Chaque éolienne sera montée sur une base, ou fondation, comportant environ, selon les dires du promoteur à l'audience publique, 1760 tonnes de béton et 45 tonnes de métal pour l'armature. Au nombre de camions qui auront passé sur les routes tracées sur les terres pour le temps de la construction du site, même si des sous-soleuses seront passées à plusieurs reprises, la terre aura perdu ses micro-organismes qui la rendent d'ordinaire si riche et fertile. Ça prendra des années à la remettre en culture pour lui permettre un rendement normal à nouveau. L'agronome engagé par KSE a mentionné qu'il ne faudrait que passer une sous-soleuse à quelques reprises et ajouter de la matière organique pour remettre la terre en bon état en un an. Sachez ici que la matière organique se trouve dans le compost et les fumiers. Or, les agriculteurs sont freinés par un montant maximal de phosphore étendu dans leurs champs par année, par le bilan de phosphore qui doit être inclus dans le Plan d'Agro-Environnemental de Fertilisation (PAEF) qui doit être signé par un agronome chaque année. Ça prendra donc bien plus que l'année mentionnée par l'agronome engagé par KSE. Là est la différence entre ceux qui travaillent la terre et ceux qui croient savoir comment elle fonctionne.

Il y a aussi le danger que ces éoliennes représentent pour les producteurs qui m'inquiètent. Je pense entre autre aux dérivations de pesticides dû aux corridors de vent, aux dangers des arrosages aériens (dangers de faire voler un avion à proximité des éoliennes). La supervision des champs par drone est de plus en plus populaire aussi, mais le vol de ces petits engins sera difficile avec

les éoliennes à cause des corridors aériens causés par celles-ci, et puisqu'il ne sera pas possible d'arrêter les éoliennes à chaque fois qu'un producteur a envie de visiter ses champs avec son drone. Ça risque de devenir un sport coûteux vu la quantité de drones à acheter après qu'ils se soient écrasés les uns après les autres.

L'aspect du sentier de véhicules tous terrains (VTT) et de motoneige n'est pas à banaliser non plus. Comme le sentier passe juste sous les éoliennes, le danger est plus que réel. Quand on pense que les projections de glaces peuvent atteindre 500 mètres de l'éoliennes et tomber sur des gens en motoneige ou en VTT, qui n'ont à peu près pas de protection (le port du casque est obligatoire, mais aucun autre élément de protection corporelle n'est prévu), l'impact peut être très grave, voire mortel. Il y a aussi eu des cas de panne ou de bris d'éolienne qui peuvent être dommageable. Il n'y a pas eu beaucoup de cas, seulement 7 sur environ 1400 éoliennes installées au Québec, mais il serait faux de dire que ça n'arrive qu'aux autres. Une seule mort causée par ces monstres de fer serait une mort de trop. Et dire que les agriculteurs travailleront juste en dessous!

Que dire de l'aspect des routes? La Grande Ligne du Rang Double est un petit rang qui n'a jamais été bien beau d'avance et qui est très étroit. Il y a d'ailleurs plusieurs accidents de camions chaque année vu le manque d'accotement et de fondation à la route. La construction du site impliquera quand même environ 72 camions par jours, pour un total d'environ 3600 passages de camion aller-retour. Quand la question a été posée au promoteur, M. Poirier a répondu que des mesures seront mises en place pour réduire les effets, soit le ralentissement de la circulation. Qu'un camion lourd roule vite ou lent, le poids sur un mauvais chemin est le même, et créera, selon moi, le même impact sur la route. Il n'a pas été dit que le promoteur réparera la dite route...

Plusieurs études ont été faites sur les effets des éoliennes sur la santé des gens vivant autour. Qu'on parle des infrasons ou des basses fréquences, plusieurs études ont été menées, mais aucune n'a été reconnue. Pourtant, les gens qui vivent présentement à proximité des éoliennes ont tous le même

discourt, comme on peut le voir dans le reportage qu'il y a eu sur les ondes de Radio-Canada dans les dernières semaines, où un homme pleurait devant la caméra en expliquant à quel point il avait les nerfs à vif depuis que les éoliennes étaient en place vu le bruit généré par ces machines. Il a été dit que les infrasons pouvaient causer la surdité, et que les basses fréquences, entre autre le « woush » qui serait entendu en permanence, pouvaient avoir un effet néfaste sur la santé. Ce n'est pas l'avenir que je veux donner à mes trois enfants de trois, deux et un an, ça. Je veux un environnement sain et l'air doux et calme de la campagne pour mes enfants. C'est une des raisons, d'ailleurs, pourquoi j'ai choisi St-Bernard-de-Lacolle comme terre d'accueil.

Parlant de nerfs à vif, il y a aussi le secteur de l'acceptabilité sociale qui est à considérer sérieusement. Il me désole de voir, dans une région pourtant si accueillante et avec des gens si sympathiques, de voir des voisins qui ne se parlent plus et des familles déchirées par l'éventuelle venue des éoliennes. Certains sont pour, et ceux-ci sont généralement des agriculteurs receveurs d'éoliennes sur leur terre et leurs amis, mais la grande majorité des gens sont contre. Certains deviennent même très nerveux quand on aborde le sujet. La région est peuplée plusieurs personnes issus de la classe moyenne, et certains n'ont d'autre que leur maison comme plan de retraite. La nervosité est palpable entre les citoyens, et il est déchirant de voir ces gens, habituellement si calmes, devenir aussi nerveux. Sans compter que depuis que j'y habite, et je n'y suis que depuis 5 ans, nous en sommes rendus à notre deuxième commission d'enquête. Nous avons déjà traversé ce long et stressant processus avec le projet de St-Valentin en 2011.

Je ne comprends pas non plus les différences de réglementation entre les différentes MRC à propos des éoliennes. Je parle ici de la différence de distance requise entre une éolienne et différents bâtiments. Dans la MRC des Jardins de Napierville, il est obligatoire de respecter une distance de 750 mètres entre une résidence et une éolienne et 200 mètres entre un bâtiment agricole, alors que dans la MRC du Haut-Richelieu, qui est en bordure du projet du parc éolien, demande une distance de 2175 mètres d'une résidence et 1175 mètres d'un

bâtiment agricole, dans le cas du projet qui nous est soumis. La question a été posée lors de l'audience publique, mais aucune réponse claire n'a été énoncée quant au pourquoi des distances si différentes d'une MRC à l'autre. Je trouve déplorable aussi que les habitants de la MRC du Haut-Richelieu qui habitent en bordure de celle-ci n'aient pas droit à leur plus de 2 kilomètres de distance et que la réglementation s'annule en bordure du territoire.

Et le point le plus scandaleux, que je garde en dessert, est la hausse du prix de l'électricité d'Hydro-Québec causé par les parcs éoliens implantés dans notre belle province. Le représentant d'Hydro-Québec qui était présent à l'audience publique a répondu, quand j'ai posé la question, que l'énergie éolienne coûtait à la société d'état 14 sous le kilowatt, alors qu'il était vendu aux particuliers au tarif en vigueur qui est de 7.2 sous le kilowatt. Le même kilowatt est vendu aux alumineries et à certaines grosses entreprises à 4.4 sous et est exporté aux États-Unis à 6 sous le kilowatt. J'ai donc demandé, par le biais du président d'audience qui allait payer pour éponger le déficit, ce à quoi on m'a répondu que le citoyen contribuable normal était déjà celui qui payait pour les parcs en opération à ce jour. D'ailleurs, il a été mentionné que la dernière hausse en vigueur était de 2.8%, et dans ce chiffre 2.2% était dû aux parcs éoliens existants, m'a affirmé le représentant d'Hydro-Québec. C'est scandaleux de faire payer le citoyen pour des choix mal pris par des hauts dirigeants. Ce n'est pas parce qu'on paie notre électricité moins cher que la moyenne que nous devons forcément hausser les tarifs. Notre énergie économique devrait être une force pour nous, les Québécois!

Voilà les raisons qui me causent énormément de craintes à propos du parc éolien de St-Cyprien. Je suis, et vous l'aurez deviné, complètement contre le projet. Je crois qu'il y a encore de la recherche à faire pour trouver un moyen meilleur, plus efficace et moins coûteux de produire de l'énergie verte au Québec. Je pense entre autre à l'utilisation de méthane qui est produit en grande quantité sur les très grandes fermes qui pourrait être récupéré pour fabriquer de l'électricité. La méthode est aussi verte, puisque le méthane est déjà un gaz à effet de serre et qu'il pourrait être utilisé avant de s'échapper de toute façon dans

l'atmosphère. Donc la production de cette énergie serait verte puisqu'elle ne créerait en elle-même aucun gaz. Je crois que l'énergie solaire serait à considérer aussi. J'ai d'ailleurs commencé à m'informer pour moi-même installer des panneaux solaires sur mon toit un de ces jours.

Sur ce, j'espère vous avoir fait comprendre mon point de vue.

Merci,

Nicole Van Hyfte